

Action sur favoriser l'accès à la santé des personnes handicapées



En 2006, l'ONU a adopté la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), un accord mondial historique par lequel les pays se sont engagés à promouvoir, protéger et garantir les droits humains des personnes handicapées. Au cours de la dernière décennie, 168 pays et territoires ont ratifié la CDPH, ce qui en fait l'un des traités de droits de l'homme les plus rapidement ratifiés dans l'histoire. Cette série de fiches d'information du Centre d'analyse des politiques mondiales examine la mesure dans laquelle les pays ont promulgué et adopté des droits constitutionnels, des lois et des politiques compatibles avec les engagements de la CDPH.

Contexte

- La CDPH appelle les États parties à «reconnaître que les personnes handicapées ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination fondée sur le handicap» dans l'article 25.
- Pour de nombreuses personnes handicapées, l'accès continu aux soins coordonnés et aux mesures de réadaptation axées sur la réalisation, le maintien ou le rétablissement du fonctionnement sont essentiels à la pleine réalisation du droit à la santé. Pourtant, des études ont montré que les personnes handicapées rencontrent souvent des obstacles physiques, sociaux et économiques à l'accès aux soins.
- Par exemple, globalement, 53% des hommes handicapés rapportent avoir renoncé aux soins nécessaires parce qu'ils sont inabornables, par comparaison avec 34% des hommes sans incapacité. Les personnes handicapées sont également plus susceptibles de rapporter que le manque de transport, le mauvais traitement de la part des fournisseurs de soins de santé, et l'incapacité à prendre congé du travail constituent des obstacles à l'accès aux services de santé.
- Les pays peuvent prendre des mesures pour améliorer l'accès aux soins en promulguant des protections juridiques des soins de santé inclusifs et en supprimant les obstacles à la prestation de soins familiaux.
 - Un droit constitutionnel à la santé fournit une base solide pour les lois et les politiques qui favorisent la disponibilité de services de réhabilitation abordables, de soins de santé et de soutien social financés par l'État.
 - Sans services de soutien formels et complets, de nombreuses personnes handicapées comptent sur l'aide informelle de leur famille pour combler leurs besoins de santé. Des politiques bien conçues peuvent permettre aux travailleurs d'assurer le plein accès aux soins des membres de leur famille.

Résultats

Protection fondamentale du droit à la santé

- Globalement, seulement 26% des 193 constitutions garantissent explicitement le droit à la santé des personnes handicapées ou garantissent généralement des services médicaux gratuits ou spécifiquement aux personnes handicapées.
- Bien que les garanties demeurent rares, 63% des constitutions adoptées en 2010 ou ultérieurement garantissent le droit à la santé des personnes handicapées contre seulement 6% de celles adoptées avant 1990.
- 4% des constitutions ont des dispositions qui permettent aux pays de promouvoir la santé des personnes handicapées.

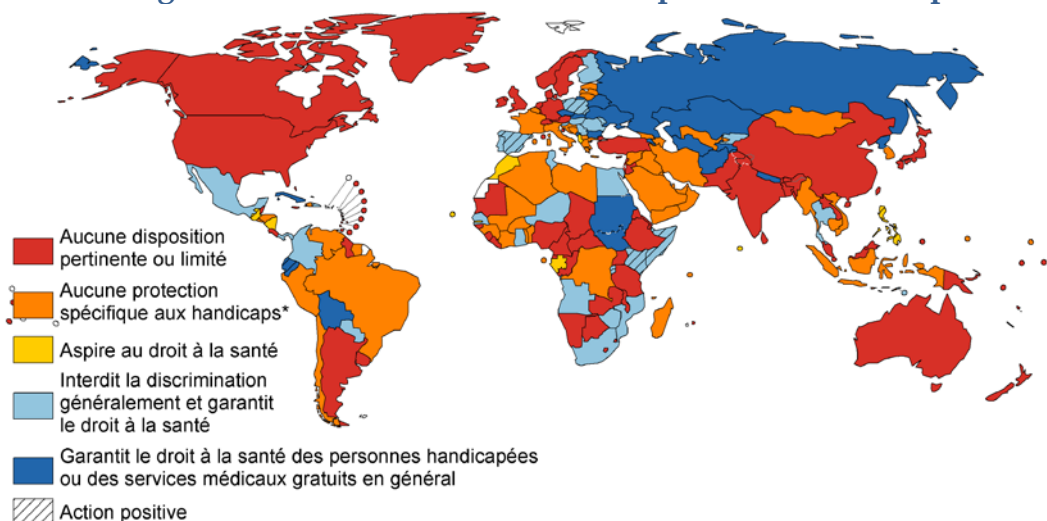
Lois et politiques nationales qui favorisent l'accès à l'habilitation, la réhabilitation et les soins de santé

- L'accès continu aux services complets d'habilitation et de réhabilitation peut être crucial pour les enfants handicapés, et les politiques concernant les congés payés peuvent donner aux parents qui travaillent la possibilité de soutenir l'accès de leurs enfants aux soins de santé sans perdre leur revenu; cependant, 76% des pays ne fournissent pas de congés payés spécifiquement pour les besoins de santé quotidiens ou liés à l'invalidité des enfants d'âge scolaire handicapés.
- Bien qu'il existe de nombreuses approches en matière de conception des politiques qui favorisent le droit à la santé des enfants handicapés, 11% des pays ont explicitement intégré la prise en compte de ces droits dans la législation en accordant des congés payés spécifiquement pour répondre aux besoins de santé des enfants handicapés.

Résultats (suite)

- Les politiques de congés payés qui soutiennent spécifiquement les aidants pour combler les besoins en matière de santé et de réhabilitation des membres de la famille handicapés restent rares. Néanmoins, un large éventail de pays ont démontré que l'adoption de ces politiques est possible:
 - Au Pérou, 90 jours de congés et prestations pour les nouvelles mères de nourrissons sont prolongés pendant 30 jours dans le cas de la naissance d'un enfant handicapé.
 - En plus des congés payés pour prendre soin des nourrissons, chaque famille en Pologne reçoit 36 mois de congés payés consacrés au soin des enfants jusqu'à ce que les enfants atteignent 5 ans; Cette prestation peut être prolongée à 72 mois si l'enfant est handicapé.
 - Les parents qui travaillent en Arménie reçoivent des congés payés lorsqu'ils doivent accompagner les enfants handicapés de moins de 18 ans pour accéder au traitement.
 - Aux Seychelles, les travailleurs ont accès à 30 jours de congés payés pour combler les besoins de soins de leurs personnes à charge chaque année. Ce congé permet aux travailleurs de répondre aux besoins de santé des membres adultes handicapés de la famille ainsi que des parents âgés.

Carte: La constitution garantit-elle le droit à la santé des personnes handicapées?



*Ces constitutions ne comprennent aucune protection spécifique aux personnes handicapées, mais elles garantissent généralement le droit à la santé. Cette carte est centrée sur les garanties constitutionnelles spécifiques pour les personnes handicapées.

Source: Le Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD), Base des données sur les constitutions, 2014

Tableau: Disponibilité de congés payés spécialement conçus pour répondre aux besoins de santé quotidiens et liés à l'invalidité des enfants d'âge scolaire* handicapés

Congés payés pour les besoins de santé des enfants handicapés	Pays à faible revenu	Pays à revenu intermédiaire	Pays à revenu élevé	Pays au total
Pas de congés payés spécifiquement pour les besoins quotidiens ou liés à l'invalidité des enfants	32 (89%)	84 (84%)	29 (53%)	145 (76%)
Moins d'une semaine de congés payés	1 (3%)	1 (1%)	3 (5%)	5 (3%)
1 - 3 semaines de congés payés	1 (3%)	5 (5%)	7 (13%)	13 (7%)
Plus de 3 semaines de congés payés	2 (6%)	4 (4%)	9 (16%)	15 (8%)
Congés payés disponibles au besoin	0 (0%)	6 (6%)	7 (13%)	13 (7%)

Source: Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD), Base de données sur le travail des adultes, 2015

*L'analyse reflète les congés payés spécifiquement disponibles pour répondre ou aux besoins de santé quotidiens, ou ceux liés à l'invalidité, d'un enfant à l'âge de 8 ans, ou les deux.

À propos de WORLD: Le Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD) vise à améliorer la quantité et la qualité des données comparatives mondiales sur les politiques touchant la santé humaine, le développement, le bien-être, et l'équité. Avec ces données, WORLD informe les débats politiques, facilite des études comparatives sur le progrès, la faisabilité, et l'efficacité des politiques, et avance les efforts pour engager la responsabilité des décideurs.